





Limoges
Métropole
Communauté urbaine

DECISION

éliminer une procédure en sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence et intégrant des mesures de publication permettant aux candidats potentiels de se manifester.

CONSIDÉRANT que, dans ce cadre, il convient de lancer un appel à projets visant l'exploitation de l'espace restauration de la caserne d'Asnières, permettant aux potentiels candidats de se manifester en respectant les principes d'impartialité et de transparence.

DECIDE
Article 1 : D'ouvrir une consultation à partir du 13/10/2018 jusqu'au mardi 16/10/2018 à 12H00 relative à la future exploitation de l'outil de résolution d'ESTER.
Article 2 : D'approbation le règlement de cette consultation en annexe à la présente décision.
Ce dossier sera accessible et téléchargeable via le lien suivant : www.mesinfo.gouv.fr

DÉCISION

Décision concernant le lancement de la consultation - occupation du domaine public - Appel à projet pour l'exploitation d'un restaurant au sein de la coupole ESTER

1 DOCUMENT - Publié le 6 Janvier 2026



27758.pdf
(.pdf, 320,2 Ko)

 TELECHARGER